



HAL
open science

Le monument de la Victoire à Saint-Denis : enjeux politiques et mémoriels

Pierre-Éric Fageol

► **To cite this version:**

Pierre-Éric Fageol. Le monument de la Victoire à Saint-Denis : enjeux politiques et mémoriels. Colloque "Histoire politique et culturelle d'une capitale du XVIIIème siècle à aujourd'hui", Nov 2013, Saint-Denis, La Réunion. pp.145–161. hal-01229301

HAL Id: hal-01229301

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01229301v1>

Submitted on 28 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fageol Pierre-Eric

CRESOI-Université de La Réunion

Le monument de la Victoire à Saint-Denis : enjeux mémoriel et politique.

Lorsque la production culturelle se met au service du politique, la culture ne paraît guère dissociable de l'identité politique. En ce sens, on ne peut penser la production culturelle hors de ses enjeux politiques et la politique hors de ses déterminants culturels. Le monument de la Victoire de Saint-Denis en est une parfaite illustration. En qualité de production culturelle, ce monument se met au service d'une politique mémorielle dont les enjeux reflètent pour La Réunion une demande de reconnaissance de l'effort entrepris durant le conflit et une volonté d'assimilation pleine et entière au reste de la Nationⁱ. C'est ainsi qu'Aloïs Riegl, au début du XX^{ème} siècle, dans son étude sur *Le culte moderne des monuments*, divise la notion de monument en trois catégories distinctesⁱⁱ. Il différencie le monument intentionnel qui a une fonction originelle de témoignage, le monument historique désigné par la postérité et le monument ancien qui symbolise le temps qui passe. Pour notre propos, l'étude du monument de la Victoire s'ancre surtout dans une problématique autour des monuments intentionnels même si, par sa force symbolique, il peut compris comme un monument historique puisqu'il accueille des cérémonies ayant une force mémorielle de premier ordre comme l'illustre les cérémonies de la victoire après la Grande Guerre.

« La Victoire, longtemps incertaine, est venue Couronner nos drapeaux. Alors, de la plus opulente à la plus humble, chaque commune a voulu consacrer l'héroïsme des siens et élever à la mémoire de ses enfants un monument digne de leur geste sublime, ces stèles qui se multiplient, pieux ex-voto d'un peuple en larmes, sont les témoins durables de l'épopée sanglante et douloureuse »ⁱⁱⁱ.

C'est, en effet, en ces termes que le journal annonce clairement la nécessité de célébrer la mémoire des héros réunionnais dont le courage a été conforme aux vœux de l'ensemble de la société^{iv}. Pour témoigner de cette reconnaissance, la mémoire ne peut s'inscrire que dans la pierre et prendre la forme d'un monument commémoratif autour duquel doivent s'ancrer des rituels civiques de manière durable pour essuyer les larmes d'un peuple en deuil.

Le mouvement est initié au lendemain de la célébration de la victoire. Le souvenir de la guerre et la mémoire des victimes constituent une obligation civique dont le respect est unanime. Ceci crée un climat favorable pour l'élaboration de « *sentinelles de pierre* »^v pour reprendre les termes d'Hervé Moisan. Il s'agit à la fois de faire le deuil des poilus réunionnais, de prendre en considération leur sacrifice, de célébrer leur mémoire mais aussi de rappeler par l'ensemble de ces actes l'intégration totale de la petite Patrie aux perspectives nationales. La construction d'un cénotaphe et les cérémonies solennelles qui l'entourent ont transformé des centaines de deuils^{vi}, affaires privées, en une action publique et politique où s'exprimait l'écrasement du chagrin et la volonté de reconnaissance de l'effort accompli. En ce sens, le monument de la Victoire est un objet politique révélateur d'un sentiment d'appartenance qui au-delà d'un simple artefact culturel met en évidence un principe d'identification à la Nation. Que ce soit la logique mémorielle que suppose l'édification d'un tel monument, tout comme la valeur symbolique d'une analyse sémiologique, nous pouvons également envisager la pesanteur mystique que dévoilent les cérémonies dont le monument est le cadre d'expression particulier.

1. Une logique mémorielle spécifique.

Si les premiers projets de construction de monuments aux morts à La Réunion émanent d'une volonté communale (Saint Paul^{vii}) ou paroissiale (La Rivière Saint-Louis^{viii}) mettant en évidence un savoir-faire local, le monument de la Victoire à Saint-Denis s'inscrit dans une toute autre logique mémorielle^{ix}. Cette nécessité avait été entrevue dès le début des hostilités. Le journal *La Patrie Créole* émet ainsi l'idée en octobre 1914 de construire un monument aux morts^x à la fin des hostilités. Ce Monument doit être « *digne de notre vieille et patriotique colonie, et aussi de ceux que l'on entendra commémorer. (...) C'est une œuvre éloquemment évocatrice, qui gardera pour nos plus lointains descendants, la preuve matérielle que leurs aînés savaient mourir pour la Patrie* »^{xi}. Cette reconnaissance devient impérieuse au lendemain de la célébration de la victoire, alors « *que le bruit des fêtes superbes, que la colonie a organisées spontanément pour saluer la victoire du droit et de la liberté sur la barbarie boche, s'éteint lentement* »^{xii}. Il s'agit d'un processus logique après « *l'enthousiasme qui soulevait les cœurs et qui mettait dans les âmes un renouveau de virilité et de jeunesse* », et ce dès les débuts du conflit jusqu'au moment où « *la paix et les espérances les plus saines, les espoirs les plus larges ont reconquis les citoyens* »^{xiii}. En ces temps de sortie de guerre, il devient impérieux de penser aux morts, « *quels qu'ils soient, à quelque sang qu'ils appartiennent, à quelque couleur que le soleil des Tropiques les ait teints* »^{xiv}. La commémoration doit ainsi rappeler la force destructrice de la guerre qui a porté jusque dans les colonies le deuil, comme le souligne le gouverneur de l'île^{xv} :

« Sur les points du territoire français, dans notre France d'Europe comme dans nos colonies, ces France d'outre-mer, partout s'élèvent maintenant des monuments funéraires. Somptueux ou pauvres, faits de granit et de marbre ou constitués simplement par quelques pierres dressées, ils ont partout la même signification. Ils indiquent que la guerre portait jusque là ses ravages et que de là sont partis, au secours de la patrie en danger, des jeunes gens qui sont tombés sur les champs de bataille pour la plus juste des causes »^{xvi}.

Au-delà des mots et des déclarations de bonnes intentions, les Réunionnais doivent participer activement car « *le moment est arrivé de joindre l'action à la parole* »^{xvii}. Le patriotisme s'incarne dans des actes et nécessite une posture volontaire, un engagement personnel. La question du financement des stèles commémoratives devient donc une priorité. Les pouvoirs publics n'ayant pas encore légiféré dans ce domaine^{xviii}, la presse fait appel aux « *généreux gestes* »^{xix}, « *au don de l'obole* »^{xx} de l'ensemble des populations de l'île. Dans le même temps, l'idée se fait jour d'édifier un monument à la mémoire de l'ensemble des poilus de l'île, « *un Monument colossal, digne de nous, à tous les Dionysiens, à tous les Saint-Paulois, les Saint-Mariens, à tous ceux qui ont quitté leur demeure, leurs petites cultures de manioc et de patates, pour aller au loin, dans des pays ignorés, dont ils n'avaient même jamais entendu parler, mourir ou défendre notre droit de vivre* »^{xxi}. Il appartient au Conseil général et aux conseillers municipaux de toute l'île de participer au financement. Dans l'urgence, le Conseil général vote ainsi un crédit de 50.000 francs^{xxii} pour un projet encore embryonnaire. Il s'agit surtout d'un effet d'annonce, un signe politique ayant pour but de galvaniser la générosité des donateurs et de rappeler la nécessité impérieuse de commémorer les morts pour la Patrie.

Afin de stimuler les pouvoirs publics et de piquer au vif l'amour propre des populations, la presse souligne les progrès accomplis par l'île Maurice afin de célébrer son *War Memorial*^{xxiii}. L'île sœur peut compter sur l'aide du gouverneur, Sir Hesketh Bell, qui participe au financement du projet^{xxiv} et sur l'implication massive de la population qui débat sur les représentations allégoriques et les décorations nécessaires à l'édifice^{xxv}. Selon *La Patrie Créole*, chaque journal mauricien participe ainsi aux débats et propose sa vision symbolique du monument commémoratif à construire. L'objectif de cette campagne de presse est surtout de montrer le

manque de vivacité des Réunionnais à ce sujet. Conformément à l'action de ses confrères mauriciens, le journal donne ainsi sa propre vision du futur monument où devrait être représentée, selon ses propres termes :

« Une belle figure de la France guerrière, casque sur les cheveux, cuirasse sur les seins, montrant l'horizon lointain, horizon derrière lequel on se bat et on meurt, geste large, puissant, entraînant, sublime, à un de nos poilus, cependant que pour glorifier nos morts illustres et jamais oubliés un autre poilu, frappé mortellement serait étendu à leurs pieds, dans le silence de son dernier rêve et de son grand sacrifice. Sur le piédestal, deux simples dates, deux coups de tonnerre : 1914-1918 ! »^{xxvi}.

Nul doute que l'auteur est ici influencé par les canons de la peinture allégorique et de la statuaire du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles. La représentation symbolique de la France se décline à travers ses attributs martiaux selon une composition fidèle à celle de Delacroix dans la *Liberté guidant le peuple*. Dans ce domaine, point d'originalité mais une récitation fidèle des principes d'un certain art funéraire et commémoratif académique^{xxvii} qui participe d'une culture patriotique depuis longtemps ancrée dans les esprits. Ceci explique la relative uniformité des monuments aux morts construits au cours de cette période avec *« l'utilisation des formes antiques, l'obélisque, la pyramide, le fronton, bases de la grammaire des styles néo-classiques »^{xxviii}* pour célébrer le sacrifice des héros. Cet académisme est relayé par des revues spécialisées^{xxix} sur lesquelles se reposent les édiles de La Réunion pour passer leurs commandes en matériaux et autres figures décoratives nécessaires à l'édification des monuments. L'uniformité est érigée en principe pour rappeler l'union sacrée et la symbolique égalitaire de l'effort accompli quels que soient le lieu et le statut des territoires concernés. Cet état d'esprit que l'on retrouve pour toutes les provinces françaises avait d'autant plus de poids à La Réunion qu'il s'inscrivait dans une logique de reconnaissance nationale. L'association des anciens combattants de l'île^{xxx} a ainsi joué de son influence et de son poids moral pour harmoniser l'iconographie et les inscriptions sur les cénotaphes. Étant à l'origine des différents projets sur l'île, participant à la mobilisation pour leur financement, l'association de la Croix de guerre a pu imposer ses principes en la matière. L'idée, partagée également avec la métropole, était de préserver l'unité morale et civique des citoyens en plaçant la France au dessus de toute autre considération.

Des plans sont demandés à la division de l'enseignement et des travaux des beaux arts. Un schéma de la place sur laquelle sera érigé le monument est établi. Un concours est lancé auprès de trois grandes sociétés artistiques : la société des artistes français, la société nouvelle des beaux arts et le salon d'automne qui doivent relayer auprès de leurs adhérents le projet. Initialement le projet était prévu plus proche du Barachois. Ce projet est lancé par le Comité du Monument Commémoratif de la Grande Guerre dont le siège social se situe à l'Hôtel de ville de Saint-Denis. L'exécution du monument commémoratif de Saint-Denis a été confiée aux Marbreries Générales de Paris (société Gourdon de Paris). La commande a donc été établie sur catalogue ; les formes, les matériaux et les couleurs ont été précisément définis en des termes contractuels. Selon le journal *Le Peuple* le monument *« sera tout en granit blanc de Becon^{xxxii} taillé fin avec parties polies pour recevoir les dédicaces et écussons. D'une hauteur totale de 15 mètres. La statue Victoire ailée sera en marbre blanc de Carrare artistiquement sculptée, les lettres des dédicaces seront en bronze, scellées dans le granit, les motifs militaires scellés sur les panneaux de marbre avec croix de guerre d'un côté, médaille militaire et croix de la Légion d'Honneur sur les autres faces seront également en bronze, de même que les casques et croix de guerre des quatre arêtières^{xxxiii}, chutes des lauriers des angles, écusson aux armes de la ville de Saint-Denis, palme sur la colonne et sur les ressauts du socle, guirlande et bagues des chapiteaux »^{xxxiii}.*

Dans ce projet, d'une précision notariale, la dédicace est supposée reprendre le modèle de la plupart des autres cénotaphes français de cette période :

« 1914-1918. La Réunion à ses enfants héros de la Grande Guerre. Ils ont bien mérité de la Patrie. »

Ce monument a été exécuté en France à la fin du mois d'avril 1922 pour le prix de 86 000 francs puis transporté et remonté sur l'île en juillet 1923. C'est au cours de la célébration du 14 juillet que la première pierre de l'édifice est posée en grande pompe. Les pierres sont bénies par Monseigneur l'Évêque^{xxxiv} et le gouverneur ancre immédiatement cet événement dans une perspective mémorielle. Selon ses propos :

« Maintenant à chaque acte de la vie publique, à chacune de nos réunions se trouve mêlé, intensément le souvenir de nos morts qui nous côtoient de leur présence invisible. (...) Tous ces morts servent de trait d'union entre la France d'hier et la France de demain »^{xxxv}.

L'influence barrésienne transpire dans ces propos. Ce trait d'union rappelle que la Nation est l'aboutissement « d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements » et qu'un « passé héroïque » constitue un « capital social sur lequel on assied une idée nationale »^{xxxvi}. Face à l'investissement, l'aide financière devient une nécessité et un « devoir public »^{xxxvii} pour l'ensemble des Réunionnais qui permet d'« attester pour l'avenir les sentiments patriotiques de la population créole et ce culte du souvenir »^{xxxviii}. Cet effort est d'autant plus lourd à supporter que la loi du 25 octobre 1919 sur la *Commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre*, pose le principe d'une subvention limitée de l'État aux communes. La décision de construire un édifice est donc surtout liée aux initiatives de la colonie. Ce monument doit être celui de l'ensemble de la population de l'île et représente une volonté officielle des autorités. Dès lors se pose la question de l'emplacement de cet édifice et du sens attribué à des ensembles iconographiques complexes.



Fig. 1 Monument de la Victoire, sans date.

D'une manière commune, les monuments aux morts se situent au cœur de l'espace public. Le monument de la Victoire à Saint-Denis ne déroge pas à la règle puisqu'il se situe sur un axe regroupant les sièges des différentes autorités politique, religieuse, économique et culturelle de l'île. Le choix de ce lieu a fait l'objet

d'un débat animé dans la presse même si sa nécessaire centralité a fait l'unanimité dès le départ. Le Comité de soutien pour l'édification du monument choisit tout naturellement le bas de la rue de Paris qui devient la « *Voie Triomphale* » dans le premier projet onomastique puis la « rue de la Victoire ». Désormais les morts sont au centre de l'activité des vivants. Le souvenir de leur présence n'est pas en marge mais se situe dans le cœur décisionnel de la colonie et rappelle les efforts accomplis pour la Nation. Du Jardin colonial au monument de la Victoire, en passant par la cathédrale et l'Hôtel de Ville, cette rue symbolise dès lors le lieu de représentation des pouvoirs, le cœur même de l'autorité coloniale et de la puissance de la métropole. Cette dernière est matériellement présente avec l'enclassement dans la stèle d'une urne contenant « *une parcelle de terre sacrée de France* » comme l'indique une borne placée au pied du monument. La métropole et la colonie sont ainsi unies grâce au culte des morts pour la patrie. Cette union est scellée dans la pierre et présentée au regard de tous comme un gage d'irrévocabilité. Chaque détail du monument détient une parcelle symbolique du sens global que les autorités souhaitent attribuer au monument. La symbolique des formes et des inscriptions mérite ainsi une certaine attention.



Fig. 2 Détail du monument de la Victoire (photo personnelle 2010)

2. La symbolique des formes et des inscriptions.

Par principe, les monuments ont une forte valeur mémorielle car comme l'évoque l'étymologie du terme, il s'agit de mettre en évidence « *tout ce qui rappelle* »^{xxxix}. La symbolique des formes devient donc primordiale et accentue ce caractère sacré. Dans ce domaine, les différences restent minimes avec les ouvrages conçus pour la métropole.

L'uniformité des plans et des matériaux fait que les formes les plus simples dominent. Les contours géométriques retenus pour le monument de la Victoire mettent ainsi en évidence une certaine sobriété dans l'hommage tout en gardant une réelle force symbolique. La verticalité de ce monument va à l'encontre des représentations plutôt horizontales pour spécifier traditionnellement la mort^{xl}. Il s'agit donc moins d'un monument funéraire que d'un édifice commémoratif chargé d'élever la Nation grâce aux sacrifices des enfants de la colonie. Clos et surélevé par quelques marches, le monument reprend la symbolique antique de l'obélisque. La croix de guerre renvoie au caractère épique des soldats à la bravoure, au courage ou à l'ardeur guerrière. Le coq gaulois est également présent pour incarner la patrie et ses vertus. Les palmes revêtent un caractère antique, symbole militaire de la victoire puisque les couronnes de lauriers évoquent la gloire du vainqueur. Elles sont également un signe traditionnel d'évocation funéraire et un symbole chrétien - la palme du martyr - qui symbolise la mort pour la foi et donc associe foi et patriotisme.



Fig. 3 Détails du monument de la Victoire (photo personnelle 2010)

L'allégorie féminine domine l'édifice. Coiffant le monument, elle est vêtue à l'antique et dresse fièrement des palmes en direction de l'océan Indien. La valeur symbolique est d'autant mieux comprise qu'elle participe à une « statuomanie »^{xli} républicaine en vogue. Or, dans la statuaire du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle, « les allégories féminines occupent une place de choix, si fréquentes et banalisées que leur exécution était devenue un véritable exercice de style dans les écoles des beaux arts. (...) Elles ne pouvaient donc manquer d'être reprises dans les monuments aux morts »^{xlii}. Comme nous le rappelle Annette Becker, l'allégorie féminine « offrait aux artistes la facilité d'un langage connu, déjà décodé »^{xliii} et permettait de faire face à une crise langagière face à l'atrocité des souffrances. Au-delà des valeurs morales diffusées à travers ces symboles, on peut constater qu'ils sont souvent inscrits en bronze ou dans un métal qui présente la même couleur. Il s'agit donc, dans l'esprit, d'une décoration comme celle qu'on peut attribuer aux soldats sur le champ de bataille. La croix de guerre, liée à la bravoure, définit une « productivité du travail militaire, celle où le risque de mort est pleinement assumé, où l'on se trouve donc au plus près d'accéder au statut de créancier »^{xliv}.



Fig. 4 Détail du monument de la Victoire (photo personnelle 2010)

Tel un sanctuaire patriotique, un point est circonscrit pour recevoir une offrande, un autel pour les gerbes, lieu essentiel d'un échange symbolique avec les morts pour la patrie. Son champ de référence déborde le seul cadre de la Grande Guerre. C'est pourquoi les monuments aux morts ont pu absorber par la suite les morts des autres conflits. Cette valeur universelle explique peut-être l'absence d'écrits en créole alors qu'il n'est pas rare de rencontrer dans certaines provinces métropolitaines des dédicaces dans la langue du pays. Au-delà d'une reconnaissance de l'effort accompli, l'ensemble de cette iconographie doit servir de support pédagogique pour les jeunes générations. Les figures allégoriques rappellent les valeurs à défendre et transforment le cénotaphe en « *manuels d'instruction civique, (...) pages glorieuses offertes à la réflexion et à l'admiration des cadets* »^{xlv}.

La dédicace permet de préciser le message civique. C'est souvent la rhétorique de la *High Diction*^{xlvi} qui préside au choix des mots. La dédicace renforce le poids mémoriel et réintroduit la réalité de la guerre au sein d'une symbolique des formes souvent complexe. Cette rhétorique spécifique prend d'autant plus de valeur qu'elle participe à une culture chevaleresque déjà fortement ancrée dans les esprits^{xlvii}. Les dédicaces témoignent de la volonté de récompenser l'effort des victimes en leur attribuant un jugement valorisant. L'inscription dédicatoire comprend toutes les formules gravées sur la face antérieure du monument. La formulation y est stéréotypée et valorise la mort guerrière afin de résorber les traumatismes de la guerre. C'est pourquoi le vocabulaire épique (« À ses héros ») est utilisé tout comme la référence filiale (« À ses enfants »). Cette rhétorique spécifique prend d'autant plus de valeur qu'elle participe à une culture chevaleresque déjà fortement ancrée dans les esprits. La dédicace témoigne de la volonté de récompenser l'effort des victimes en leur attribuant un jugement valorisant. Elle renvoie à l'idée d'une créance pour ceux qui ont fait un don. La mort n'y est jamais présentée comme un fait subi mais comme une offrande à la patrie, inversant le processus de la mort reçue à la mort offerte. Cette rhétorique spécifique permet de transformer le devoir patriotique en une nécessité morale. Le don de soi est un principe d'autant mieux accepté qu'il débouche sur une victoire. Les différents protagonistes peuvent se retrouver autour de cette rhétorique qui transforme les monuments en

« lieu d'introjection »^{xlviii} du bien-fondé de la mort^{xlix}. On y décèle un rapport de donateur à donataire, une sorte de créance macabre où les différentes composantes de l'autorité de l'Etat, de façon effective ou symbolique deviennent des débitrices reconnaissantes. Si les débiteurs devraient logiquement regrouper l'ensemble des dédicants, ce sont surtout ceux qui participent aux cérémonies commémoratives qui se sentent investis par ce contrat moral. C'est à travers ces cérémonies que la « dette par rapport aux morts est (...) reconstruite sine die, réaffirmée par le rituel »^l.

Plus qu'un culte du souvenir, il s'agit d'une sorte de reconnaissance permanente de la dette qui n'existe que par la volonté et la présence des débiteurs présents lors des cérémonies. Ces dernières prennent alors une importance toute particulière dans le devoir de mémoire et le culte des morts.



Fig. 5 Détail du monument de la Victoire (photo personnelle 2010)

3. Des cérémonies spécifiques

La valeur mémorielle ne devient réellement effective qu'avec les cérémonies créées *had hoc* par les autorités publiques. Elles caractérisent cette unité de lieu (le monument), de temps (la journée d'inauguration ou celle du 11 novembre) et d'action (cérémonie commémorative) soulignée par de nombreux auteurs. Les festivités organisées témoignent d'une certaine fièvre patriotique que les journaux de l'époque se sont empressés de relater et donc de propager au sein de l'opinion publique.

L'inauguration du Monument de la Victoire à Saint-Denis est ainsi programmée pour le 23 décembre 1923. La cérémonie « fut très simple mais très émouvante »^{li}. Dès sept heures du matin, une foule dense s'étale, comme une représentation symbolique de l'espace, du « palais municipal à la cathédrale ». Les drapeaux tricolores encadrent cette foule. Les militaires et les sociétés sportives sont mis en évidence puis laissent place au gouverneur dont l'arrivée est précédée de la *Marseillaise*, entonnée par un « groupe de fillettes de l'École Joinville », avant qu'il ne prenne « place sur l'estrade officielle où sont réunies toutes les autorités civiles et militaires de la ville et des notabilités de la Capitale et de l'île »^{lii}. Les premiers hommages concernent les autorités civiles. Elles prononcent tour à tour des discours dont les paroles « vibrantes de foi patriotique sont fort applaudies »^{liii}. Vient ensuite l'hommage des militaires dont la responsabilité incombe au Capitaine Saffré. Ce « commandant d'armes qui a fait la Somme, Verdun, Monastir, Gallipoli où blessé grièvement il fut laissé pour mort durant quarante-huit heures, qui fut gazé trois fois, Ce commandant d'armes parle non en

tribun mais en soldat. Ses phrases tombent énergiques, vibrantes comme des commandements ; il dit la grandeur de ceux qui sont morts pour la Patrie et la légitimité de ce suprême sacrifice parce que la France est la plus belle et la meilleure des patries »^{liv}.

Le *Chant du départ* par les élèves de Joinville clôtura les rituels autour du monument et invite la foule à se rendre à la cathédrale où une messe solennelle doit être prononcée sous l'égide de Monseigneur de Beaumont. Dédié à l'ensemble de la population de La Réunion, « *ce monument superbe (...) est d'abord celui des poilus créoles* »^{lv}. Le conseiller général de Busschère, membre du comité à l'origine du projet, rappelle ainsi qu'en 1919 les responsables avaient « *conçu l'idée d'élever un monument non pas aux morts de la ville de Saint-Denis, mais un monument aux héros de la Grande Guerre de toute l'île de la Réunion. (...) Lorsque le 23 décembre au matin, le monument [est] inauguré, il [est] remis non pas à la ville de Saint-Denis, mais à la colonie, car ce n'est pas le monument de la ville de Saint-Denis* »^{lvi}. C'est pourquoi l'hommage aux morts de la ville de Saint-Denis s'est déroulé en marge de la cérémonie officielle, non autour du monument de la Victoire, mais au sein même de l'Hôtel de Ville où « *dans le grand hall central deux plaques de marbre ont été apposées portant les noms de tous les soldats de la commune de Saint-Denis morts pour la Patrie.* »^{lvii}. La séparation est donc nette entre l'hommage prononcé pour les enfants de la commune et celui clamé au nom de l'ensemble des Réunionnais.

Cette volonté n'engendre pas de concurrence mémorielle même si la discrétion souhaitée pouvait paraître frustrante pour les familles des victimes. La presse s'est elle aussi montrée discrète sur la cérémonie de l'Hôtel de Ville, limitant ainsi l'impact de l'honneur fait aux morts de la commune. C'est pourquoi, à la différence des autres monuments de l'île qui insistent plutôt sur l'aspect funéraire – et donc sur les victimes de chaque commune –, celui de la Victoire constitue plutôt un « *hommage de la reconnaissance publique* », une ode à une forme de patrio-bellicisme que nous pouvons rapprocher des hommages rendus aux héros antiques.

Dès lors, le gouverneur insiste sur la communauté de souffrance et donc l'uniformité de la Nation face au péril, quelle que soit l'origine sociale et géographique de ceux qui la défendent :

« Ils appartenaient à toutes les classes de la société car toutes au moment du danger ont su s'unir et se confondre dans un même dévouement. Jeunes gens instruits de la ville dont l'avenir s'ouvrait plein de promesse, artisan modeste, petit paysan de la campagne qui ne savait rien de notre histoire et dont la vie n'avait rien à attendre de meilleur ou de pire de notre victoire ou de notre défaite, tous sont partis, sans une hésitation, sans un murmure, à l'appel de cette patrie que beaucoup n'avaient jamais vue »^{lviii}.

C'est pourquoi, à la différence des autres monuments de l'île qui insistent plutôt sur l'aspect funéraire – et donc sur les victimes de chaque commune –, celui de la Victoire constitue plutôt un « *hommage de la reconnaissance publique* », une ode à une forme de patrio-bellicisme qui se distingue toutefois des hommages rendus aux héros antiques. En effet, souligne doctement le gouverneur Maurice Lapalud :

« Jadis dans l'antiquité romaine et même dans des temps plus proches de nous, après les luttes dont l'histoire nous a transmis le récit, le vainqueur rentrait en triomphateur dans sa patrie, et sur son passage des arcs de pierre, des statues, des colonnes célébraient sa victoire en exaltant l'orgueil de la force. Après la lutte gigantesque de 1914-1918 ce que la France victorieuse voit surtout s'élever chez elle ce sont des stèles, des colonnes brisées... »^{lix}.

À l'exemple de la métropole qui a su fédérer ses forces commémoratives au pied de l'arc de Triomphe, La Réunion dédie ainsi son monument dionysien à l'ensemble de ses enfants.

« Nos soldats rentrant à Paris ont bien défilé sous l'arc de triomphe... mais au pied de cet arc nous avons placé une tombe, celle du soldat inconnu, personnification de tous les héros morts, qui nous rappelle que toute victoire est toujours trop chèrement acquise, quand elle doit se payer du sang de nos frères et de nos enfants. (...) Ici à la Réunion comme partout ailleurs dans ce qui constitue la France,

vous avez souffert aussi pendant toute la guerre et vous avez fait votre devoir d'enfants reconnaissants de la grande patrie. Quatorze mille des vôtres ont volé à son secours »^{lx}.

À l'exemple de la métropole qui a su fédérer ses forces commémoratives au pied de l'arc de Triomphe, La Réunion dédie ainsi son monument dionysien à l'ensemble de ses enfants. Le monument de la Victoire s'inscrit dans un héritage historique rendant gloire à la France éternelle. C'est pourquoi, l'allégorie surplombant la colonne devient dans les discours « *la Vierge immortelle* », celle « *qui tend dans l'azur du ciel la Couronne de gloire sur la tête de nos soldats* »^{lxi}.



Fig. 5 Cérémonie de la Victoire, 1923.

La force de l'édifice symbolise surtout la matérialisation d'un effort pour la Patrie et un sentiment d'appartenance nationale profondément enraciné dans les esprits. En ce sens, le monument est une représentation « *paradigmatique* » car il « *crystallise et révèle les pensées et les principes symboliques de la société* »^{lxii} réunionnaise ou plutôt d'une partie de ses composantes qui s'entend sur les logiques d'interprétation iconologique. Cependant, même si pour un certain nombre de Réunionnais le sens du monument peut-être caché ou latent, sa force symbolique s'explique par leur capacité à retenir le regard et à constituer finalement un invariant national qui perdure à travers le temps. En ce sens, le monument est unique en son genre, parce qu'un principe instaurateur s'y manifeste avec une intensité particulière. Durant l'entre-deux-guerres, les commémorations ont ainsi pu associer de manière complémentaire à la fois « *liturgies politiques et deuils privés* »^{lxiii} dont l'impact est sans aucun doute important.

Au-delà des considérations de la période étudiée, les monuments incarnent une certaine universalité. Ils sont d'abord présents sur l'ensemble des communes de l'île et sont utilisés comme lieu de cérémonie bien après leur édification. Surtout, ces monuments ne font l'objet d'aucune critique et ont été honorés par l'ensemble des tendances politiques réunionnaises. Cette universalité et pérennité idéologique autour de ces lieux de mémoire est peut-être à rechercher au niveau d'un discours implicite des formes qui rend efficace le traitement symbolique de la mort^{lxiv}. Leur force symbolise surtout la matérialisation d'un effort pour la patrie et un sentiment d'appartenance nationale profondément enraciné dans les esprits. Durant l'entre-deux-guerres, les commémorations ont ainsi pu associer de manière complémentaire à la fois « *liturgies politiques et deuils privés* »^{lxv}. Les commémorations ont laissé une empreinte sur leurs contemporains, en

particulier sur les plus jeunes générations en recherche d'identité et de reconnaissance. Générations qui se positionneront quelques années plus tard sur les liens unissant La Réunion à la Métropole. *In fine*, la fonction du monument est bien d'avertir et de se rappeler. Un monument a par conséquent pour ambition de réactiver le souvenir de quelque chose. Il en découle une connotation affective et non une valeur historique. « *Il ne s'agit pas de constater, de livrer une information neutre mais d'ébranler, par émotion, une mémoire vivante* »^{lxvi}. Le monument sert ainsi d'élément identitaire à la communauté qui l'a érigé.

ⁱ Cf. FAGEOL Pierre-Eric, *Le sentiment d'appartenance et de représentation nationale à La Réunion (1880-1950)*, thèse ss. dir. COMBEAU Yvan, Université de La Réunion, 2013, 863 p.

ⁱⁱ KEMP Wolfgang, « Alois Riegl (1858-1905) Le culte moderne de Riegl », *Revue germanique internationale* [En ligne], 2/1994 (<http://rgi.revues.org/457>).

ⁱⁱⁱ *Le Peuple*, 6 octobre 1922, A.D.R. 1PER 81/24.

^{iv} Selon l'étymologie du terme *ex-voto*

^v Cf. MOISAN Hervé, *Sentinelles de pierre. Les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 dans la Nièvre*, Saint-Pourçain, Bleu Autour, 1999, 280 p.

^{vi} Sur les 14 326 réunionnais mobilisés, 6 936 ont été incorporés dans les régiments et 750 sont déclarés morts pour la France dont 491 tués au combat.

^{vii} La dynamique communale est ainsi primordiale pour le monument de Saint-Paul. Les plans sont dressés par Valentin Jurien, alors ingénieur et conducteur des Travaux publics, qui s'attache à valoriser le savoir-faire local et utilise des matériaux - « *cette jolie pierre gris bleutée, très fine, très bien travaillée* » - extraits des carrières de Saint-Paul. Cette insistance sur le localisme du projet participe et renforce un processus de communalisation dans lequel les habitants de Saint-Paul se retrouvent. Même « *les attributs guerriers qui le décorent, Croix de guerre, Médaille Militaire, Croix de la Légion d'Honneur, Casque, Mousqueton, Clairon délicatement ciselés dans la pierre avec une exactitude scrupuleuse et parfaite, rehaussés de couleurs et d'or* » sont l'œuvre des ouvriers communaux. La reconnaissance du principe national et de l'effort accompli pour la grande Patrie n'est peut-être pas immédiatement perceptible pour les Saint-Paulois, pourtant, pour reprendre les termes d'Hubert Pérès, la Nation et la commune se présentent comme les deux référents d'une identité collective s'articulant autour d'une double appartenance. De la sorte, « *l'interposition de la commune entre l'individu et la Nation relativise l'appartenance nationale, en ce sens que cette dernière n'est pas censée éliminer tout autre mode d'affiliation collective. A l'inverse, l'affirmation d'une identité locale épousant les contours de la commune ne contredit pas le postulat de l'identité nationale. Mais la relation entre l'individu et la Nation y est médiatisée de façon telle que le collectif national aurait été préalablement organisé en groupes plus restreints : assemblage d'individus, la Nation apparaît aussi comme un assemblage des communes.* » Cette interprétation prend toute sa valeur dans la colonie où les enjeux du *pays* prennent le plus souvent le pas sur ceux qui concernent la *petite Patrie* et la *Grande Nation*. L'hommage de la commune aux martyrs de la patrie prend ainsi un caractère plus personnel, plus attaché aux traditions locales et aux aspirations de la population de la commune.

^{viii} Le projet de La Rivière Saint-Louis émane principalement de la volonté du prêtre de la paroisse, « *qui à son retour de France où il avait été mobilisé s'était promis de faire édifier sur la place de son église le mausolée du Souvenir.* » Son initiative s'inscrit dans le contexte de la séparation des Églises et de l'État dont la loi n'entre en vigueur à La Réunion qu'en février 1911. Si aux termes de cette loi, les monuments funéraires peuvent porter des emblèmes religieux, ceux-ci sont prohibés sur les monuments commémoratifs. Tout est donc une question de définition et d'interprétation. C'est ainsi qu'on qualifie de funéraires les édifices érigés dans les cimetières ou autres lieux sacrés. Les autres, construits sur les places publiques, face aux mairies ou aux écoles, ne doivent donc en principe ne recevoir ni croix ni autres signes religieux. L'édifice de la Rivière étant construit sur le parvis de l'église, on suppose qu'au regard de la loi il s'agit plus d'un monument funéraire qu'un monument commémoratif. Cette doctrine, fixée par le Ministère de l'Intérieur, est en complète contradiction avec les pratiques et les souhaits de l'opinion catholique et n'est en aucun cas prise en compte par l'abbé Delaporte dans ses démarches. Cette dépense collective d'énergie semble d'autant plus noble qu'elle repose principalement sur une volonté paroissiale spécifique. En effet, « *l'ouvrage a été exécuté entièrement, de la base au sommet, par des ouvriers du pays qui sculptèrent dans les jolies pierres bleues du pays, au grain si fin, les multiples*

motifs que dore si somptueusement le soleil au déclin d'un beau jour ! » Cette insistance sur le localisme du projet participe au processus de communalisation dans lequel les habitants de la Rivière Saint-Louis s'identifient.

^{ix} FAGEOL Pierre-Eric, « Les monuments aux morts à La Réunion durant l'entre-deux-guerres », *Grand Séminaire Océan Indien Espaces et Sociétés*, « La Fabrique du patrimoine », 13 novembre 2013.

^x Avec les fonds recueillis pour le monument prévu pour Roland Garros après la fausse annonce de sa mort.

^{xi} *La Patrie Créole*, 25 octobre 1914, A.D.R. 1PER45/27.

^{xii} *La Patrie Créole*, 18 et 19 novembre 1918, A.D.R. 1PER 45/34.

^{xiii} *id.*

^{xiv} *id.*

^{xv} Maurice Lapalud, éphémère gouverneur du 22 août 1923 au 2 octobre 1924.

^{xvi} *Le Progrès*, 24 décembre 1923, A.D.R. 1PER82/12.

^{xvii} *La Patrie Créole*, 18 et 19 novembre 1918, *op. cit.*

^{xviii} En métropole, il faudra attendre la loi du 25 octobre 1919 sur « *la commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre* » pour établir le principe d'une subvention de l'État aux communes. Dès 1920 se pose le problème de la subvention des monuments commémoratifs. Le Gouverneur de La Réunion demande dès avril des subventions. Il souligne qu'il serait délicat que le budget de la Colonie doive s'en charger. La loi du 25 octobre 1919 prescrit, dans son article 5, que des subventions pourront être accordées par l'État aux communes qui auront inscrit à leur budget des crédits en vue de l'érection de Monuments aux Morts pour la Patrie. Cette loi est applicable aux colonies. Des barèmes sont ainsi établis dans la loi de finance de l'année suivante pour répartir ces subventions. Le barème est calculé en fonction du nombre de morts comparé à la population de 1914. Les crédits accordés ne s'étalent que de 4 à 15% des crédits inscrits au budget des communes. Dans une lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Colonies en date du 20 décembre 1919, il est stipulé que « *la participation de l'État aura pour but, non de rembourser les dépenses faites, mais de permettre l'érection de monuments plus dignes de ceux dont ils rappelleront le souvenir* », A.N.O.M. FM/1AFFOL/25.

^{xix} *La Patrie Créole*, 18 et 19 novembre 1918, *op. cit.*

^{xx} *id.*

^{xxi} *id.*

^{xxii} *La Patrie Créole*, 30 novembre 1918, A.D.R. 1PER 45/34.

^{xxiii} Érigé par le gouverneur Sir Hesketh Bell à Curepipe en avril 1922.

^{xxiv} *Le Nouveau Journal de l'île de la Réunion*, 14 novembre 1918, A.D.R. 1PER 52/17.

^{xxv} *La Patrie Créole*, 13 décembre 1918, A.D.R. 1PER 45/34.

^{xxvi} *La Patrie Créole*, 18 décembre 1918, A.D.R. 1PER 45/34.

^{xxvii} BOUILLON Jacques, PETZOLD Michel, *Mémoire figée. Mémoire vivante. Les monuments aux morts*, Charanton-le-Pont, Citédis, 1999, p. 24.

^{xxviii} BECKER Annette, *Les monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Éditions Errance, 1988, p. 10.

^{xxix} Tel est le cas de la revue *L'Art funéraire et commémoratif* publiée à partir de 1919.

^{xxx} Jules Palant, enseignant au Lycée Lecomte de Lisle, en est le président et Hyppolite Foucque le trésorier.

^{xxxi} Carrière du Maine et Loire.

^{xxxii} Les angles saillants du monument.

^{xxxiii} *Le Peuple*, 15 février 1922, A.D.R. 1PER 81/24.

^{xxxiv} *La Paix*, 15 juillet 1923, A.D.R. 1PER 63/1.

^{xxxv} *La Paix*, 29 juillet 1923, A.D.R. 1PER 63/1.

^{xxxvi} RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Conférence à la Sorbonne du 11 mars 1882, in FOREST Philippe, *Qu'est-ce qu'une Nation ? Littérature et identité nationale de 1871 à 1914*, Paris, Bordas, 1991, p. 48.

^{xxxvii} *Le Peuple*, 16 mai 1922, A.D.R. 1PER 81/24.

^{xxxviii} *id.*

^{xxxix} Du latin *monumentum*.

^{xl} Nous pouvons interpréter ce choix par la volonté de représenter des êtres en vie. Par ailleurs, la représentation des héros est toujours verticale car elle se place au dessus des hommes et à mi-chemin entre les hommes et l'entité vénérée.

^{xli} Cf. l'analyse critique de cette notion par CHARTIER Roger, « L'invention d'un sujet : la statuomanie », *Le Débat*, 1980, n° 2, pp. 116-117.

^{xlii} BOUILLON Jacques, PETZOLD Michel, *Mémoire figée. Mémoire vivante. Les monuments aux morts*, *op. cit.*, p. 101.

^{xliiii} BECKER Annette, *Les monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 61.

^{xliiv} HELIAS Yves, « Pour une sémiologie politique des monuments aux morts », *op. cit.*, p. 751.

^{xlv} BECKER Annette, *Les monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 102.

- ^{xlvi} Plein de dignité, ce style est le plus souvent impersonnel, Cf. BECKER Annette, *Les monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, op. cit.
- ^{xlvii} Cf. WARREN Michelle, « La Troisième République entre Moyen-Âge et colonie », in *Un transfert culturel à La Réunion : l'idéal républicain*, Colloque, ÈVE Prosper (ss.-dir.), op. cit., pp.196-210.
- ^{xlviii} Processus inconscient par lequel l'image, le modèle d'une personne, est incorporé, identifié au *moi* ou au *sur-moi*.
- ^{xlix} Cf. HELIAS Yves, « Pour une sémiologie politique des monuments aux morts », op. cit., pp. 739-759.
- ^l HELIAS Yves, « Pour une sémiologie politique des monuments aux morts », op. cit., p. 749.
- ^{li} *Le Peuple*, 29 décembre 1923, A.D.R. 1PER81/25.
- ^{lii} *id.*
- ^{liii} *id.*
- ^{liv} *id.*
- ^{lv} *id.*
- ^{lvi} Conseil général, 2^e session ordinaire de 1923, 8^e séance jeudi matin 22 novembre 1923, B.N.F.
- ^{lvii} *Le Progrès*, 24 décembre 1923, 1PER82/12.
- ^{lviii} *La Paix*, 29 décembre 1923, op. cit., ou *Le Progrès*, 24 décembre 1923, op. cit., ou *Le Peuple*, 27 décembre 1923, A.D.R. 1PER81/25.
- ^{lix} *Le Progrès*, 24 décembre 1923, op. cit.
- ^{lx} *La Paix*, 29 décembre 1923, op. cit., ou *Le Progrès*, 24 décembre 1923, op. cit. ; ou *Le Peuple*, 27 décembre 1923, op. cit.
- ^{lxi} Discours de Jules Palant au nom des combattants de la Grande Guerre, *Le Progrès*, 24 décembre 1923, op. cit.
- ^{lxii} MARSZAL Patricia (ss. dir.), *Des images aujourd'hui*, SCEREN/CRDP Nord-Pas-de-Calais, 2011, p. 9.
- ^{lxiii} BECKER Annette, « Le culte des morts, entre mémoire et oubli », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, op. cit., p. 1101.
- ^{lxiv} Voir Hélias Yves, op. cit., pp. 739-759.
- ^{lxv} Becker Annette, « Le culte des morts... », op. cit., p. 1101.
- ^{lxvi} CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1996, p. 14